

Pour bénéficier des aides financières de la fédération, l'adhérent signataire du contrat "Aménagement et Gestion" (ex multiservices) ayant son territoire engagé dans une mesure de gestion par arrêté préfectoral ou convention individuelle, devra réaliser les actions suivantes, en fonction de l'espèce gérée:

	Faisans	Perdrix	Lapins	Lièvre
Respect du plan de gestion	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
limitation des prédateurs	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Non broyage des jachères du 1er Mai au 30 Juillet	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Retour des tableaux de chasse	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Participation aux comptages et suivis (si existants)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Agrainage	Obligatoire	Obligatoire	Non subventionné	Non subventionné
Semis ou Plantations de haies et buissons	conseillé	conseillé	conseillé	Facultatif
Implantation d'engrais verts	conseillé	Non subventionné	Non subventionné	Non subventionné
Volière de rappel et parc de pré-lâcher	conseillé	conseillé	conseillé	Non subventionné
Repeuplement	conseillé	conseillé	Facultatif	Non subventionné
Jachère Environnement Faune Sauvage ou culture à gibier	conseillé	Non subventionné	Non subventionné	Non subventionné
Parcelle intercalaire récoltée	Non subventionné	conseillé	Non subventionné	Non subventionné